



PAYSAN AUJOURD'HUI

Siège : APCAM BP : 3299 Bamako/Mali-Square Patrice Lumumba- Porte 15-Tél : 221 87 25- Mèl : baroutall@arc.net.ml

Bulletin trimestriel d'information et de liaison du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali • N°16 • Décembre 2004

EDITORIAL



Décidément la profession agricole s'organise. Elle se donne les moyens de répondre aux attentes des professionnels mais également des pouvoirs publics.

En effet, avec l'appui des Chambres Régionales d'Agriculture et des opérateurs privés recrutés dans le cadre du PASAOP et du PASE, 104 cadres de concertation et d'échanges des Organisations Paysannes Agricoles ont été installés au niveau des cercles des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako.

Ces cadres de concertation et d'échanges à travers un diagnostic participatif ont recensé l'ensemble des Organisations Paysannes, dégagé leurs forces et faiblesses afin de pouvoir leur apporter un appui en matière de renforcement des capacités de leurs membres dans le cadre du fonds de soutien aux Organisations Paysannes.

A cet égard, 489 Organisations Paysannes ont déjà reçu un financement de l'ordre de 480 775 553 F CFA.

Les régions de Tombouctou, Gao et Kidal dont l'opérateur privé vient d'être recruté seront dans la même dynamique avant la fin de l'année 2004.

Par rapport aux zones cotonnières, le Groupement des Syndicats Cotonniers vient de se voir affecter formellement des bureaux au siège de l'APCAM. Il dispose déjà d'un conseiller et d'un comptable recrutés pour renforcer leur autonomie en matière d'accompagnement et de décision.

Un processus harmonisé de mise en place des Coopératives de Producteurs de Coton (CPC) dans la perspective de la mise en place de faïtières intermédiaires et d'une faïtière nationale des coopératives de producteurs de coton a déjà commencé et sera officiellement lancé en début décembre 2004.

Aussi, les principes devant régir la création d'une interprofession de la filière coton regroupant les différents acteurs de même que les règles du jeu entre les différentes parties ont été arrêtés lors d'un atelier organisé à Bamako du 20 au 21 Octobre 2004.

Un atelier participatif de réflexions stratégiques sur les réformes du secteur coton organisé à l'intention des cotonculteurs, va démarrer incessamment. Auparavant, les leaders du groupement des syndicats de producteurs de coton et les présidents des Unions Régionales de Centres de Gestions, communément appelés G38, ont suivi une formation sur l'analyse économique de la filière coton au Centre Djoliba du 22 au 25 Novembre 2004.

Le réseau des Chambres d'Agriculture pour sa part avait lancé une étude sur la relecture des ses textes de création et de fonctionnement en vue d'adapter ses structures à la politique de décentralisation d'une part et de corriger les imperfections et ambiguïtés qu'ils recelaient d'autre part.

Cet exercice participatif commencé avec les ressortissants à la base s'est achevé par un atelier de validation le 22 Octobre 2004 au siège de l'APCAM avec la participation des élus consulaires, des responsables d'Organisations Paysannes, des cadres du réseau des Chambres d'Agriculture, des représentants des ministères et des partenaires au développement.

Parallèlement une étude sur l'audit institutionnel et organisationnel des Chambres d'Agriculture avait été également lancé dont les conclusions ont été validées le 5 Novembre 2004 par l'ensemble des élus de l'APCAM.

Il reste, suite à cet audit, à mettre en œuvre les orientations et recommandations formulées notamment le nouvel organigramme pour assurer toutes les missions dévolues aux Chambres d'Agriculture ainsi que l'accompagnement nécessaire du Ministère de Tutelle et des partenaires pour que notre institution consulaire dispose de moyens et des ressources nécessaires pour assumer plus efficacement ses fonctions de représentation et d'intervention dans l'intérêt de ses ressortissants et de l'économie du pays.

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Les riziculteurs au rendez-vous des innovations technologiques.....	2
Bilan du péril acridien 2004 au Mali.....	2
La gestion des intrants agricoles.....	3
Commémoration de la 57 ^{ème} Journée Mondiale de la Femme Rurale à Koutiala, une occasion de promotion de la FENAFER.....	3
Relance de la Société des Laiteries du Mali.....	4
Eléments d'information sur la sécurité alimentaire.....	4
Lancement de la campagne de vaccination du cheptel national 2004/2005.....	5
Le PASE.....	5
Bilan de la Composante Appui aux Organisations de Producteurs du PASAOP.....	6
Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO).....	7
Opportunités d'Affaires	8

Recevez le Bulletin Paysan Aujourd'hui en soumettant votre demande à abouare@arc.net.ml

Au vu de cette évolution, nous pouvons scruter avec optimisme l'horizon car la profession agricole est entrain de se doter de capacités organisationnelles et de gestion pour assumer son rôle dans le cadre des politiques de désengagement, de décentralisation et de responsabilisation définies par le gouvernement.

Cet élan doit se poursuivre et se renforcer si le monde agricole veut disposer d'organisations professionnelles agricoles bien structurées, crédibles, économiquement fortes et capables de rendre des services à ses membres.

L'atteinte de cet objectif n'est pas au-dessus de nos moyens.

Il suffit que les responsables professionnels que nous sommes y croient et s'y engagent résolument sans démagogie aucune et dans l'intérêt de la profession agricole.

Le Président de l'APCAM
Sékou Oumar TALL
Officier du Mérite Agricole

Les riziculteurs, au rendez-vous des innovations technologiques!

-----0-----



Du 12 au 15 octobre 2004 s'est tenu au Centre Gabriel CISSE de Ségou l'atelier sur les « innovations technologiques et le développement de la culture du riz au Mali. »

Organisé par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) à travers la Composante Information du Programme d'Appui à la Filière Riz (INFORIZ) financée par l'Union Européenne, l'atelier a regroupé une soixantaine de participants dont :

- Les producteurs des différents systèmes de production rizicole ;
- Les producteurs de semences ;
- Les fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles ;
- Les prestataires de services ;
- Les chambres d'agriculture ;
- Les offices et projets de développement et ;
- Les institutions de recherche.

L'atelier avait pour objectif de Contribuer à l'augmentation de la production nationale de riz et à l'amélioration de sa compétitivité.

Pour ce faire, il a enregistré trois communications portant sur :

- l'état de la riziculture au Mali ;
- les types de riziculture au Mali ;
- les variétés de riz NERICA et les contraintes liées au transfert de technologies.

Une visite de terrain a été organisée dans la zone Office du Niger et a concerné :

- Le barrage de Markala ;
- La station de recherche de Niono ;
- Les parcelles de production.

A l'issue des quatre jours d'intenses travaux, l'atelier a formulé les recommandations suivantes :

1. Mettre en place un mécanisme adapté d'approvisionnement en intrants dans les zones rizicoles ;
2. Mettre en place un système de crédit adapté aux conditions socio-économiques des producteurs de riz ;
3. Instaurer un cadre de concertation entre les différents acteurs de la filière riz en vue de promouvoir la communication et l'information interprofessionnelles ;
4. Renforcer les capacités des différents acteurs de la filière riz, notamment les organisations de producteurs de riz ;
5. Développer et vulgariser de nouvelles technologies permettant d'améliorer la qualité marchande du riz produit au Mali ;
6. Veiller à la sécurisation foncière des exploitants rizicoles ;
7. Poursuivre l'extension des aménagements dans les différents systèmes de production rizicole.

Abdoulaye KEITA
Conseiller Technique APCAM

Bilan du « Péril acridien » 2004 au Mali

-----0-----

Le Mali, Pays sahélien de l'Afrique de l'Ouest avec ses 1 240 000 km² a connu une situation de grande invasion de criquets pèlerins au cours de la campagne agricole 2004 -2005. Les deux tiers du Pays, soit la partie comprise entre le 14^{ème} et le 20^{ème} parallèle nord ont été couverts par cette invasion entre juin et septembre 2004. La gravité du phénomène a pris une ampleur identifiée de « **péril acridien** » équivalant à une situation de guerre.



Le péril a touché 7 Régions, 26 Cercles et 150 Communes. Depuis mai 2004, la situation acridienne demeurait très inquiétante en Mauritanie, pays frontalier. La dégradation des conditions écologiques précocement en Mauritanie laissait entrevoir le retour du criquet pèlerin dans les pays du Sahel.

Au Mali, la situation du criquet pèlerin s'est caractérisée par l'arrivée de multiples essaims allochtones de la République de Mauritanie avec les premières signalisations en fin mars et en début mai 2004 dans la région de Kidal.

Le mois de Juillet a connu la période de ponte avec le plus grand nombre de femelles matures dans des zones humides, notamment dans les lacs, mares et dans la vallée du fleuve Niger.

En fin Août et début Septembre 2004, ce fut la période d'éclosion généralisée avec l'apparition des premières bandes larvaires dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal ainsi que dans certains cercles des Régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Mopti. Les densités des larves en mouvement étaient généralement de 300 à 500 individus au m². Dans la zone des lacs, les grandes mares, les plaines, les densités ont dépassé souvent les 1 000 individus/m².

Ainsi, au total 1.951.993 ha ont été prospectés, 942.172 ha infestés et 272.793 ha traités avec 269.214 litres de pesticides.

Le traitement aérien a été mené par 8 avions sur 12 avions présents.

Le traitement terrestre a été mené avec des appareils manuels individuels et des appareils montés sur véhicule.

La participation des jeunes volontaires, des brigades villageoises et des éléments des Forces Armées et de Sécurité a été déterminante dans la gestion du fléau.

L'ensemble du peuple malien s'est également fortement mobilisé. Ainsi, près de 747 brigades villageoises, 2.000 agents, chauffeurs et manœuvres, 580 militaires, 42 agents étrangers ont participé aux activités de lutte sur le terrain.

En conclusion, depuis 1987, le Mali n'avait connu une aussi grave invasion du criquet pèlerin. Certes, des résultats louables ont pu être atteints grâce à une grande mobilisation de l'ensemble du peuple malien et de l'aide extérieure.

Le phénomène s'il s'est éteint suite aux grandes opérations de lutte et au départ des essaims ailés ailleurs au nord, des dispositions doivent être envisagées pour mieux endiguer une prochaine invasion en 2005.

Source DNAMR

La Gestion des Intrants Agricoles

---=0=---

Les intrants agricoles constituent actuellement un enjeu majeur à la fois pour les producteurs et les plus hautes autorités de l'Etat malien. Les engrais, les pesticides et les herbicides occupent une place prioritaire parmi ceux-ci. Leur utilisation, rien que les zones cotonnières et à l'Office du Niger, a pris des proportions grandissantes.

L'augmentation des besoins en intrants chimiques résulte en partie d'une baisse de la fertilité des sols constatée dans le vieux bassin cotonnier et dans la région de ségou. Cette baisse de la fertilité des sols a engendré auprès de nos braves paysans une diminution des rendements et une augmentation des superficies cultivables.

Les conséquences sont énormes pour notre économie où 75% des recettes d'exportation sont fournies par le secteur agricole. L'option libéralisation de notre économie a fait que l'Etat à travers ses structures d'encadrement s'est désengagé du circuit d'approvisionnement des intrants.

Actuellement la gestion des intrants céréales est assurée par le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) depuis 2002 dans le cas particulier de la zone cotonnière. Il s'agit là des engrais (urée et complexe céréale) et des herbicides (coton, maïs).

Le transfert de cette activité de la CMDT aux producteurs à travers leurs syndicats n'a pas été une tâche aisée car n'ayant pas bénéficié de mesures d'accompagnement à hauteur de souhait.

Après des débuts difficiles, le GSCVM a conduit pour la campagne 2005/06 les appels d'offres avec plus de sérénité. Le GSCVM, pour éviter tout risque de retard dans l'utilisation correcte des intrants, a donc pris le devant en anticipant les appels d'offres. L'élaboration des cahiers de charge a été facilitée avec l'appui de l'APCAM, de la CMDT et de la BNDA. Il faut également saluer l'appui de l'IFDC qui a organisé des sessions de formation à l'intention des producteurs sur la gestion des intrants.

Aussi, dans le souci d'assainir la situation des crédits de campagne en cours, des missions conjointes ont été menées par la BNDA, la CMDT et les responsables du GSCVM sur l'ensemble de la zone cotonnière.

Les négociations menées avec les fournisseurs retenus dans le présent appel d'offre ont permis au GSCVM de réaliser des économies d'échelle par rapport aux campagnes précédentes. Dans le cadre de la réussite de la prochaine campagne, la CMDT a offert ses services pour l'acheminement rapide des intrants livrés par les fournisseurs à partir du système de jumelage.

Le GSCVM, pour mener à bien cette délicate mission et pour garder cet élan, doit impérativement bénéficier des avantages offerts jadis à la CMDT notamment l'obtention d'une garantie bancaire.

Fousseyni TRAORE
Conseiller Technique APCAM

La commémoration de la 57^{ème} Journée Mondiale des femmes rurales à Koutiala, une occasion de promotion de la FENAFER !

---=0=---

La commémoration de la Journée Mondiale des Femmes Rurales offre l'occasion de rappeler qu'il existe depuis 1947 auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) une Organisation Mondiale des Femmes Rurales, alors que très peu de pays de la sous-région ouest africaine, jusqu'à une date récente, disposent d'une Organisation nationale spécifique aux Femmes Rurales.

L'ONU a proclamé le 16 octobre journée mondiale des femmes rurales. Quel honneur et quelle marque de distinction du système mondial des Nations à l'endroit de la couche importante des populations des pays du Sud et singulièrement des populations maliennes.

C'est un témoignage plein de significations qui honore les femmes rurales des campagnes et des zones urbaines défavorisées, j'allais dire marginalisées qui, nonobstant cette entrave s'activent inlassablement à l'œuvre d'édification pour un développement durable.

A l'instar de leurs sœurs des autres pays membres de l'ONU, les femmes rurales du Mali ont commémoré dans la joie et l'allégresse la journée du 16 octobre 2004 avec le soutien et la participation effective des autorités politiques et administratives du pays.

La manifestation de cette journée dédiée aux femmes rurales est assez récente dans notre pays. Ceci était dû essentiellement à l'absence d'une organisation personnalisée et crédible des femmes rurales. «Mieux tard que jamais dit-on! »

Les Femmes rurales du Mali se félicitent d'être honorées par l'engagement personnel et constant du Chef de l'Etat et expriment leur profonde gratitude à tous les partenaires qui ont offert leur soutien précieux à la naissance le 5 juin 2004 d'une organisation bien structurée, créée par et pour les femmes rurales du Mali.

En effet, il résulte d'une somme de consultations entre des capacités techniques de référence et des représentants attirés de la Société civile, des données qui caractérisent chez nous le concept de femme rurale. Il s'agit de :

«Toute femme exerçant à titre principal une activité de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/pisciculture, de l'exploitation et de la valorisation des produits de la forêt, de l'artisanat à vocation rurale, de la transformation et de la conservation des produits ruraux ».

C'est donc sur la base de l'exercice à titre principal d'activités professionnelles authentifiées que des représentantes désignées par les femmes rurales ont créé au niveau des 8 régions et du District de Bamako des Associations professionnelles de femmes rurales (ASPROFER) et au niveau du Mali la Fédération nationale de ces Associations professionnelles des femmes rurales (FENAFER) en qualité d'Organisation faitière.

La création par les femmes rurales du Mali, d'une Organisation professionnelle bien structurée, vise l'amélioration de leur niveau de vie et de travail à travers, la revalorisation des métiers qu'elles exercent, le perfectionnement de leur représentativité à tous les échelons et le renforcement de leur capacité de participation aux processus de prise de décisions.

La commémoration de la journée mondiale des femmes rurales à Koutiala, qui est devenu un lieu symbole pour les femmes rurales, a constitué une occasion privilégiée et propice pour faire une large diffusion de l'existence de la Fédération Nationale des Associations professionnelles des Femmes Rurales (FENAFER).

Les ASPROFER et la FENAFER sont des structures autonomes créées par les femmes rurales en vue de créer une synergie d'action dans leur lutte contre la pauvreté et de façon globale, de renforcer leur capacité de création de synergies favorables au processus de développement économique et social du pays.

Les responsables élues dans les organes de gestion et de contrôle des structures mises en place voudraient saisir cette occasion pour exhorter toutes les femmes rurales du Mali à faire preuve de sagacité afin de faire de notre Organisation une source d'initiatives créatrices, un creuset des actions de lutte contre la pauvreté et une véritable force pour la conquête de meilleures conditions de vie et de travail des femmes rurales.

Au demeurant, au nom de l'ensemble des femmes rurales du Mali, nous voudrions très sincèrement renouveler l'expression de nos profondes gratitude à toutes les Autorités Publiques, à tous les Partenaires au Développement et à «notre Mentor» BACFORC qui ont apporté leur précieuse contribution à l'Organisation des femmes rurales.

Nous leur adressons en cette circonstance, un vibrant appel des femmes rurales du Mali qui souhaitent à bon escient obtenir des appuis conséquents susceptibles de faire de la FENAFER et des ASPROFER des sources d'énergie opérationnelle pour le développement durable au Mali.

Madame DIARRA Aminata Diarra
Présidente de la FENAFER

RELANCE DE LA SOCIETE DES LAITERIES DU MALI (SOLAIMA-s.a.)

-----0-----

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche, son Excellence, Monsieur Oumar Ibrahim TOURE a visité le chantier de l'usine de la Société des Laiteries du Mali le 9 octobre 2004 sise en commune I sur la route de Sotuba.

Le représentant du Président de l'APCAM, Monsieur Souleymane BAH, lors de son allocution de bienvenue a rappelé que La Société des Laiteries du Mali ou SOLAIMA-SA a été créée en 1997. Elle est le fruit de la coopération décentralisée entre l'APCAM et le Conseil Régional de Franche Comté en France, à travers la Société ELEXPORT de COOPEX MONTBELIARD.

La SOLAIMA, société anonyme au capital révisé de 82 000 000 F CFA, constitué par des opérateurs privés maliens et français, rentre dans le cadre de la professionnalisation de la filière lait et elle s'est fixée comme but, d'apporter une réponse au besoin vivement exprimé par les éleveurs maliens sur la nécessité d'assurer la transformation et la valorisation du lait local qu'ils produisent.

Il a rappelé que les investissements réalisés au titre des constructions et de l'équipement de la laiterie sont de l'ordre de 539 millions de F CFA. Malgré ce niveau d'investissement, l'usine laitière connaît d'énormes difficultés de plusieurs ordres déjà portées à la connaissance du Ministre par les administrateurs de la SOLAIMA.

En présence de plusieurs actionnaires de la SOLAIMA-SA, le représentant de l'APCAM

a de nouveau sollicité le concours précieux et indispensable du Ministre de l'Elevage et de la Pêche pour permettre de finaliser ce projet, espoir de nombres d'éleveurs et d'autres acteurs de la filière lait du Mali.

Le Président du Conseil d'Administration de la SOLAIMA, Monsieur Modibo DIARRA a dans son intervention fait le point du niveau d'exécution du chantier et des actions qui restent à faire ; pour ensuite demander le soutien de leurs efforts par le Gouvernement.

Le Ministre de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Oumar Ibrahim Touré a félicité les actionnaires de la SOLAIMA-SA et les a encouragé à persévérer pour la réussite de leur entreprise.

Il a rappelé que cette action novatrice s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mission de son nouveau département et donc mérite son accompagnement. Le Ministre Oumar Ibrahim TOURE a affirmé toute sa disponibilité dans la recherche de solution pour la finalisation de l'usine laitière avec l'ensemble des sociétaires.

Dr. Amadou NAPO
Conseiller Technique APCAM

ELEMENTS D'INFORMATION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

-----0-----

La pluviométrie de la campagne agricole 2004/2005 a été caractérisée par une installation tardive, une évolution marquée par des trous de sécheresse çà et là et une fin de saison marquée également par un déficit plus ou moins prononcée suivant les localités.

La crue a été également faible sur les différents cours d'eau et de nombreuses cultures de riz de submersion risquent de ne pas être irriguées dans la vallée du fleuve Niger.

Cette année, la situation acridienne a été dominée principalement par le criquet pèlerin qui a causé par endroits des dégâts très importants sur les cultures de petit mil et les légumineuses. Par ailleurs, les saute rieux, cantharides, chenilles, et oiseaux granivores ont été également signalés avec en général de légers dégâts voire importants par endroits(Diéma) sur les cultures à travers le pays.

Au titre de la campagne agricole 2004/2005, les cultures pluviales sont actuellement du stade de maturation à début de récolte pour le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide.

Pour la riziculture, les résultats s'annoncent bons à l'Office du Niger, et au niveau des périmètres irrigués de la région de Tombouctou. Pour le riz de submersion, la crue est très faible et les perspectives de récolte sont moyennes à mauvaises suivant la position des rizières.

S'agissant des conditions d'élevage, bien que la pluviométrie soit déficitaire au plan agricole, elle a tout de même permis une régénération satisfaisante du couvert végétal. Cependant, il est à noter que les pâturages ont fait l'objet d'attaques de criquets avec des dégâts importants par endroits sur les herbacées(à la bande frontalière avec la Mauritanie) et çà et là sur certaines essences ligneuses.

On assiste déjà à des descentes précoces de troupeaux transhumants mauritaniens dans le pays et il y a lieu de craindre des surpâturages dans certains parcours.

Au plan migratoire, on assiste à des départs précoces de bras valides vers les centres urbains dans les zones où les récoltes sont perdues.

Situation des marchés céréaliers 04 au 10 novembre 2004

Cumul des distributions alimentaires gratuites pour les populations classées en difficultés alimentaires

Régions	Cercles	Communes	Population bénéficiaire	Aide alimentaire (tonnes)
Kayes	4 cercles (kayes, Diéma, Nioro, Yélimané)	12	124.199	1.117
Koulikoro	2 cercles (Nara, Banmba)	10	152.531	1.373
Ségou	Niono	1	7.045	63
Mopti	7 cercles (Djenné, Youwarou, Douentza, Koro, Mopti, Ténenkou, Badiangara)	43	574.617	5.173
Tombouctou	4 cercles (Nianfunké, Goundam, G.Rharous, Diré)	17	157.862	1420
Total		83	1.016.254	9.146

Extrait du Flash N°00
Commissariat à la Sécurité alimentaire

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DU CHEPTEL NATIONAL 2004-2005

-----0-----

Après avoir lancé la campagne de Vaccination du Cheptel à Kati Drall, il y a un an, le Président de la République, son Excellence Amadou Toumani Touré a présidé le même évènement de vaccination au titre de la campagne 2004-2005 à Nioro du Sahel le samedi 20 novembre 2004 et c'était à l'occasion des festivités du retour des animaux transhumants.

La présence du Président de la République atteste l'importance qu'il accorde à l'élevage qui, occupe une place de choix dans l'économie du Pays.

D'ailleurs le Président de la République lors de son allocution a rappelé que l'élevage est un secteur qui nous appartient véritablement ; alors que l'or et le coton subissent nombre de contraintes que nous ne maîtrisons pas.

Le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), Monsieur Sékou Oumar TALL, dans son allocution a invité les intervenants du secteur à s'employer à tirer le plus grand bénéfice possible de l'élevage, donc à redoubler d'efforts pour dépasser les résultats de la campagne écoulée en matière de couverture vaccinale.

Il a en outre rappelé que malgré les grandes potentialités de l'élevage, notre cheptel reste confronté à de nombreuses contraintes d'ordres sanitaire et alimentaire dont les conséquences pèsent lourdement sur l'amélioration de la productivité et les revenus des éleveurs.

Parmi les efforts entrepris pour faire face aux contraintes ci-dessus évoquées, il faut citer particulièrement l'amélioration de la couverture vaccinale du cheptel.

Dans ce cadre les éleveurs et leurs organisations jouent et continuent de jouer un rôle de plus en plus important à travers leur participation significative aux différentes campagnes de vaccination.

Quant aux contraintes d'ordre alimentaire du cheptel, des efforts sont à fournir dans la culture du fourrage, le stockage des foin et résidus de récoltes et la protection des pâturages. La lutte contre les feux de brousse doit être permanente. L'accès facile à l'eau et l'aliment bétail pour la complémentarité alimentaire sont sollicités par les éleveurs.

Les résultats obtenus suite aux opérations de la campagne qui vient de s'achever, traduisent la ferme volonté des éleveurs de ne ménager aucun effort pour contribuer aux actions du Gouvernement tendant à juguler les contraintes liées au développement de l'élevage.

Il a eu à féliciter tous les éleveurs et leurs organisations pour cet engagement en faveur de la vaccination à grande échelle de leurs animaux.

Ceci permettra sans nul doute de relever le défi de pouvoir tirer le maximum des potentialités que recèle notre sous-secteur élevage particulièrement au regard des avantages comparatifs dont il dispose par rapport aux pays de la sous-région ouest Africaine.

Dr. Amadou NAPO
Conseiller Technique APCAM

Le PASE : un programme d'accompagnement des producteurs dans le processus de restructuration de la filière coton.

-----0-----

La filière coton du Mali traverse des difficultés liées à des problèmes de gestion interne et à la baisse des cours du coton au niveau du marché mondial. Cette situation a été aggravée par le boycott de la culture du coton par une bonne partie des producteurs au cours de la campagne 2000/2001. En vue de trouver des solutions à ces difficultés, il a été organisé en avril 2001 les Etats Généraux du Coton dont les résultats ont permis au Gouvernement de rédiger une "Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton" (LPDSC). La lettre définit les grandes orientations stratégiques visant à restructurer et re dynamiser la filière coton à moyen terme.

La restructuration de la filière prévoit :

- sa libéralisation à travers la mise en place de plusieurs sociétés cotonnières ;
- la privatisation de la CMDT ;
- la structuration des organisations de producteurs de coton en vue de reprendre certaines fonctions et d'intégrer les instances de gestion de la filière ;
- la mise en place d'une organisation interprofessionnelle comprenant tous les acteurs et chargée de gérer la filière.

De nouvelles responsabilités seront donc confiées aux producteurs de coton dans le cadre de la gestion de la filière restructurée. Ils assumeront ces responsabilités à travers :

- la participation au capital des nouvelles sociétés cotonnières à mettre en place ;
- la reprise pour leur compte de certaines fonctions jadis assurées par d'autres acteurs de la filière ;
- la participation à la gestion d'ensemble de la filière dans le cadre de l'Interprofession du Coton (IPC).

Pour accompagner les producteurs dans ce processus, le Gouvernement de la République du Mali a initié, en accord avec l'Agence Française de Développement (AFD), le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières (PASE).

L'objectif du PASE est de contribuer à la réussite des réformes engagées dans le secteur coton en général, de faire en sorte que les producteurs soient partie prenante de ces réformes et de les préparer à faire face aux nouvelles fonctions qui leurs seront confiées. Pour ce faire, le PASE, entre autres activités, appuie les producteurs entre autres :

- dans un processus de réflexions stratégiques devant leur permettre de comprendre les enjeux des réformes, de définir un positionnement dans le nouveau paysage de la filière et d'identifier la structuration à adopter ;
- à mettre en place des organisations de base et des faïtières techniquement et économiquement viables pour les représenter et assurer les nouvelles fonctions ;
- à initier des cadres de concertation avec leurs principaux partenaires afin d'échanger sur les informations et les évolutions de la filière, définir et orienter la mise en œuvre des actions contribuant à l'amélioration de la productivité.

Parallèlement à ces activités, le PASE appuie à la mise en place d'un système d'information sur la filière cotonnière alimentée par les données produites au niveau des différents partenaires techniques de la filière et utilisé par l'ensemble des acteurs.

Les activités du PASE ont démarré en décembre 2003. Il est conçu pour une durée de trois ans et piloté d'une part par la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) pour l'appui aux réformes de la filière cotonnière et d'autre part par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) pour les actions de renforcement de la structuration et de la gestion des organisations paysannes, d'amélioration des systèmes d'exploitation et de mobilisation d'un fonds de réponse à la demande paysanne. L'APCAM a confié la mise en œuvre des actions qu'elle pilote au groupement d'opérateur GEDUR/BDPA qui a mis en place une Unité d'Appui à cet effet.

Les producteurs, à travers le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM), la commission coton de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) et les Unions de centres de gestion, sont impliqués dans la mise en œuvre des différentes activités.

Source : Unité d'Appui du PASE

BILAN A MI-PAROURS DE LA COMPOSANTE APPUI AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DU PASAOP

-----0-----

Les activités menées au niveau de la Composante Appui aux chambres d'agriculture et aux OPA sont diverses et variées. Elles touchent principalement les domaines suivants :

- Infrastructures et des équipements :

Il s'agit des travaux de réhabilitation des locaux de l'APCAM et des CRA et l'acquisition des véhicules et matériels informatiques. Chaque CRA a été doté en véhicule pic-up et en ordinateurs avec accessoires (imprimante et onduleur).

- Renforcement des capacités :

Les actions de renforcement ont concerné les activités statutaires du réseau, la formation des élus/cadres, la participation aux voyages d'études, aux foires et salons, les concertations au sein du réseau et avec les organisations paysannes ; le financement de micro-projets des OP, l'appui aux fournisseurs privés de services conseils agricoles.

- Réalisation d'études :

Il s'agit principalement du recensement des prestataires et du diagnostic des OP à partir desquels des bases de données ont été constituées ; en plus des études ont été réalisées. Il s'agit notamment de l'étude sur la relecture des textes des chambres, l'étude sur l'audit institutionnel des chambres d'agriculture et de l'approfondissement du cadre législatif et réglementaire des OP.

- Recrutement d'opérateurs privés :

Dans le cadre de l'animation du volet OP, deux opérateurs privés ont été recrutés à savoir les groupements CA17/Africonsult sur les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et le District de Bamako et SOFRECO/HND/Conseil dans la région de Sikasso. L'opérateur privé CA17/Africonsult opérationnel depuis décembre 2003 et SOFRECO en janvier 2004 sont chargés de la mise en place et de l'animation des cadres de concertation des OP, l'appui dans l'élaboration des budgets/programmes et le suivi de la mise en œuvre des projets des OP. Ces opérateurs privés ont travaillé en collaboration avec les animateurs et Spécialistes en Organisations Paysannes (SOP). Les opérateurs privés ont réalisé le diagnostic des OP. Le recrutement de l'opérateur privé pour les régions de Tombouctou, Gao et Kidal est assez avancé (négociation de contrat).

- Appui aux OP :

Les appuis apportés aux OP ont porté sur : la réalisation des diagnostics couvrant les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako ; l'information des OP sur leurs critères d'éligibilité dans 35 cercles. Ce travail d'information a touché au moins 700 OP. la formation de 20 animateurs sur le diagnostic et le montage des projets des OP. Les animateurs ont ensuite procédé à l'identification des projets pouvant être éligibles au PASASOP ;

En résumé parmi les résultats obtenus et qui font la fierté de la Composante durant les deux premières années de mise en œuvre du programme on peut noter:

2. La tenue régulière des activités statutaires des chambres d'agriculture et sur des thèmes variées tant au niveau national que régional a beaucoup participé à une certaine lisibilité des activités des chambres auprès des ressortissants, des OP, des autorités et des partenaires ;
3. La mise en place des véhicules, des motos et du matériel informatique au niveau de toutes les CRA et de l'APCAM. Cela a beaucoup amélioré les contacts avec les ressortissants à la base pour mieux prendre en compte les préoccupations et aussi les commodités de travail ;

1. L'amélioration des relations de confiance et de collaboration entre les chambres d'agriculture et les OPA au niveau national et régional à travers l'organisation conjointe d'activités et la participation des élus chambres et OP à des voyages d'échanges et des accords entre OP et chambres sur des positions communes liées aux intérêts de la profession agricole.

POINTS DES INDICATEURS DECLENCHEURS :

Le point des indicateurs de résultats et indicateurs déclencheurs est le suivant:

Le recrutement a été effectué dans 6 régions sur 9 prévues. Recrutement en cours pour les régions du Nord (négociation de contrat)

Au total 101 cadres de concertations sont mis en place et repartis comme suit : 35 cadres cercles, 65 cadres communaux et un cadre de concertation régional.

Les 3% des requêtes acceptées pour le compte des OP ont été mises en œuvre au profit de leurs membres ; Le financement des projets des OP au niveau régional vient d'être mis en place.

Tenue d'un atelier de réflexion sur le cadre réglementaire et législatif des OP ; l'étude sur l'approfondissement du cadre légal des OP est fait et le rapport disponible.

Le répertoire des prestataires a été élaboré et publié aux CRA et aux OPA et est disponible au niveau de l'APCAM Les inventaires des prestataires réalisés par les opérateurs privés dans leur zone respective sont disponibles..

FINANCEMENT DES ACTIVITES

Situation de financement 2003 :

Le budget du PETF 2003 a été exécuté dans un contexte assez particulier.

Sur un budget prévisionnel de 1 118 580 700Fcf il y a eu une réalisation de 272 477 055 soit 24%. Pour les OPA sur 116 projets acceptés par le commissions 19 projets ont été financés pour un montant de 77 738 396Fcf ;

Situation de financement en 2004 :

Sur un budget prévisionnel de 3 323 565 000Fcf il y a eu une réalisation de 541 657 039Fcf soit 16% (à mi-parcours de l'exercice 2004). Pour les OPA, 489 projets ont bénéficié de financement pour un montant 480 775 553 de Fcf

Tableau de financement des projets dans les régions

N°	Régions	Nbre OPA Diagnostiq.	Nbre OPA éligibles	Nbre de projets	Coût total
1	Kayes	137	108	81	143 951 513
2	Koulikoro	224	130	128	130 120 720
3	Sikasso	3200	567	49	64 951 760
4	Ségou	223	179	108	44 890 575
5	Mopti	219	132	123	96 861 280
	Total	4 003	1 116	489	480 775 553

**Siriman Sakho
Conseiller Spécial PASAOP
Auprès de l'APCAM**

RESEAU DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (RECAO)

-----0-----

Un cadre de dialogue et de concertation pour les professionnels du secteur agricole de l'Afrique de l'Ouest

-----0-----

INTRODUCTION

Le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest dénommé le RECAO a été créé le 9 mai 2001 par les Chambres d'Agriculture du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali et du Togo.

Il a été mis en place grâce à un appui du Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture en Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO) financé par la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et la Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC) et qui se propose de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses différentes initiatives.

Dans cette vision, les Chambres d'Agriculture du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali et du Togo, ont décidé de la création, à Bamako, en République du Mali les 8 et 9 mai 2001 du **Réseau des Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest**, en abrégé le **RECAO** et ont approuvé au nom de leurs institutions consulaires les statuts et le règlement intérieur du RECAO.

Les statuts du RECAO prévoient son élargissement aux autres pays de l'espace CEDEAO, leurs institutions consulaires agricoles mises en place et après acceptation des statuts et du règlement intérieur adoptés par les membres fondateurs du Réseau.

Aussi, la chambre d'agriculture du Burkina Faso vient de rejoindre le Réseau tandis que celle du Niger dont le processus d'installation est en cours est attendue d'ici la fin de l'année 2004.

Le bien fondé du RECAO procède des considérations ci-après:

- le poids économique et démo-graphique du secteur agricole dans les économies des pays dans la région Ouest-africaine ;
- le rôle réservé au secteur de l'agriculture par les gouvernements de ces pays pour la réalisation de leurs objectifs de développement économique et social ;
- Les politiques et stratégies définies par les autorités des différents pays de la sous-région ouest africaine basées sur le désengagement de l'Etat et la responsabilisation de la société civile ;
- le rôle et la place accordés aux ressortissants du secteur privé, à la société civile en général et aux opérateurs du secteur agricole en particulier dans la mise en œuvre des processus d'intégration régionale et mondiale ;
- et enfin la mission confiée aux Chambres d'Agriculture par les gouvernements des différents pays en matière de représentation du secteur agricole dans la gestion des politiques de développement rural.

Par ailleurs, la raison fondamentale ayant présidé à la concrétisation de cette initiative reste fondée sur le fait que les questions agricoles inscrites à la plupart des agendas des organisations sous-régionales et internationales sont les plus complexes et les plus sensibles eu égard au poids économique et démographique du secteur agricole pour le développement des pays de la sous-région mais aussi que les professionnels de ce secteur sont les moins bien préparés à ces dialogues.

En référence à ses statuts, le RECAO est une association professionnelle à compétence régionale et à but non lucratif, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et jouissant de la capacité juridique distincte de celles de ses membres.

Le RECAO constitue auprès des pouvoirs publics un organe consultatif et représentatif des intérêts agricoles et un cadre de concertation pour les Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest.

A ce titre, il donne son avis à la demande des pouvoirs publics ou formule des suggestions de sa propre initiative aux autorités politiques régionales sur les questions agricoles ou relatives au monde rural.

Dans ce cadre, il exerce une mission de coordination des actions émanant des Chambres d'Agriculture nationales aux niveaux sous-régional, continental et international.

Les objectifs poursuivis par le RECAO sont les suivants :

- assurer la représentation de ses membres aux plan régional et international ;
- promouvoir la professionnalisation de l'agriculture et une meilleure intégration du secteur agricole à l'économie en général aussi bien à l'échelle nationale que sous-régionale ;
- informer et former les responsables et ressortissants des chambres d'agriculture ;
- renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé agricoles ;
- favoriser la concertation et la coopération entre les chambres d'agriculture membres du RECAO et entre le RECAO et les autres organisations professionnelles de la sous-région et du monde.

Les organes du RECAO sont :

- l'Assemblée Générale composée de trois représentants dont une femme par membre,
- le Comité Exécutif composé de deux représentants par membre,
- le Bureau composé d'un président et de deux vice-présidents,
- la cellule de coordination technique et les commissions de travail.

Les principales activités identifiées et mises en œuvre par le Réseau sont celles relatives à l'information et à la communication, à la formation, aux études et au dialogue politique.

Ces activités visent le renforcement des capacités de ses membres afin de permettre au Réseau de jouer pleinement son rôle en tant qu'interlocuteur privilégié des principales organisations intergouvernementales au sein des instances de formulation de politiques.

Le siège social du RECAO est établi à Bamako, en République du Mali. Il peut, toutefois, être transféré en tout autre lieu dans un des pays des organisations membres sur décision de l'Assemblée Générale.

Ses partenaires stratégiques sont :

- Organisations intergouvernementales régionales ;
- Organisations professionnelles agricoles sous-régionales et internationales
- Partenaires au développement.

A ce titre, on peut affirmer que, le RECAO est un cadre de concertation pour les chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest, un outil de promotion du dialogue entre les secteurs public et privé agricoles et un instrument d'appui à la professionnalisation de l'agriculture.

Il a été mis sur pied pour faire face aux défis et enjeux liés à l'intégration sous-régionale et à la mondialisation des échanges. Son rôle consiste à assurer un plaidoyer en faveur des professionnels d'un secteur stratégique pour le développement de la sous-région ; en l'occurrence du secteur agricole, à prendre part de façon effective et active à la construction des principaux chantiers de l'intégration régionale d'une part et d'autre part à saisir les opportunités liées à la globalisation des échanges et à en minimiser les risques qui y sont attachés.

Le RECAO, préside actuellement le comité de pilotage du Projet MIR (Marché Régional des Intrants), mis en œuvre par l'IFDC, l'UEMOA et la CEDEAO, le comité de pilotage du Hub (Plate forme d'appui pour la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre) qui est un projet sous-régional financé par l'Union Européenne et le FIDA. Il a également présidé l'atelier sous-régional ayant adopté la politique agricole commune de l'UEMOA et est membre du comité de pilotage mis en place pour l'élaboration de la politique agricole de la CEDEAO.

C'est dire que le RECAO est devenu aujourd'hui une réalité du paysage institutionnel régional.

Adresse : BP E : 5608 Bamako-Mali
E.mail : prieca@arc.net.ml

Dr. Gagny TIMBO
Coordonnateur PRIECA/AO

Opportunités d'affaires

Demandes de produits maliens

- 1- Demande :** Viande, pour approvisionnement régulier
Contact : Ester Jehad, Administrateur de Société, Tél : (224) 377 47 66 19 ou 11 21 09 17 Fax : (224) 41 18 80
- 2- Demande :** Coton brut, bois travaillé manuellement
Contact : Elia Beshra Ibrahim, Manager Général de Brashratex Co, au Caire, Tél/Fax : 202 49 977 02
- 3- Demande :** Gomme arabique
Contact : Ahmed Belkadi 2, Avenue du hare Casablanca, Tél : (212) 22 48 37 21 ou 22 20 22 51, E-mail : abgc@hotmail.com
- 4- Demande :** Kapok, coton pour matelas
Contact : Banjelloun Mohamed, PDG Fatih Ramadane-SARL Casablanca, Tél : 22 03 21 11 Fax : 22 33 59 78 E-mail : fatih-ramadane@yahoo.fr
- 5- Demande :** Noix et craquette de cajou, arachide, gomme arabique
Contact : Salaméa, Directeur Général de LiWang-SARL, Import-Export Casablanca, Tél : (212) 63 63 93 12 Fax : 22 89 60 87 E-mail : walido22@yahoo.com
- 6- Demande :** Mangues (Conteners de mangues dans de grands cartons)
Contact : Nachar Hassan, Vendeur de mangues à Casablanca, Tél : (212) 67 63 5 10
- 7- Demande :** Beurre de karité, Miel
Contact : Ets Bellouch Abdellah à Casablanca, Tél : (212) 61 18 41 26 Fax : 22 30 06 20
- 8- Demande :** Peaux et cuirs de bovins
Contact : Mahamed El Bechari, ingénieur Bourse Nationale de Sous-Traitement et de Partenariat à Casablanca, Tél : (212) 22 40 28 41 Fax : 22 40 47 85

Offres de produits maliens

- 1- Offres :** 1 000 T sésame bigarré ; 300 T noix cajou ; 500 T arachide jaune ; 80 T oseille rouge ; 200 T gomme arabique ; 1 000 T amande de karité ; 1 500 T céréales locales (mil, sorgho, maïs) ; 50 T cire d'abeille.
Contact : Issa Keïta, Agence Commerciale pour la représentation et la Distribution (ACOGEDI) Quartier du Fleuve, Imm A. Gambi, Tél : 222 08 54 Fax : 223 07 87 E-mail : keitaissa@yahoo.fr
- 2- Offres :** Toutes plaques et caisses en carton ondulé pour fruits et légumes de toutes dimensions pour produits industriels
Contact : SOGEPAC-SA, Tél : (224) 40 36 12 Fax : (224) 40 38 02 BP : 1142 Conakry-Guinée
- 3- Offres :** 220 T noix cajou
Contact : Bourama Koné ou Bakary Diarra, Association des Planteurs de Finkoro- Ganadougou- Région de Sikasso S/C DNCC BP : 201 Tél : 221 23 14 Fax : 221 80 46
- 4- Offres :** Pâtes alimentaires, spaghettis, macaroni d'Italie
Contact : Essè Pénoukou, représentant exclusif de ITALCOMEX BP : 4902 Lomé Tél : 90 33 209 Fax : 221 81 25
- 5- Offres :** Emballages en plastique pour divers articles et produits alimentaires
Contact : Industrie Togolaise des Plastiques ITP. Zone Industrielle BP : 9167 Lomé Tél : 227 47 64 ou 227 46 53 Fax : 227 15 58
- 6- Offres :** Assurance et Réassurance des Transports et Divers Produits
Contact : Aly Kasambara, Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances CICA-RE BP : 12410 Lomé Tél : 250 48 96 ou 99027 00 Fax : 228 221 49 64
- 7- Offres :** Toutes transactions douanières et commissionnaires agréés des douanes et au port
Contact : Tidiani Sidibé, Gérant CITRACO, Commissionnaire Agréé en Douane BP : 30638 Tél : 227 94 29 Fax : 221 05 32
- 8- Offres :** Vente de sel au Mali à partir de Dakar et de Kaoulack, sachets de 100 et 500 g, 1 Kg, 25 Kg et 50 Kg
Contact : Elhadj Fallou Niang, PDG Les Salins de Kaoulack, BP : 22 541 Dakar Tél : 854 81 81 Fax : 826 62 30
- 9- Offres :** Eau minérale, lait en poudre, beurre, jus d'orange (en poudre et liquide), riz, sucre, farine, concentré de tomate, boissons gazeuses, orange, olive, tissus, chaussures
Contact : Mouaine Mohamed, Directeur La Teranga Maroc-sénégalaise, Tél : (212) 22 89 10 75 Fax : 22 93 32 18, Casablanca-Maroc

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

LE PAYSAN AUJOURD'HUI

Bulletin trimestriel d'information
Square Patrice Lumumba Porte 15
BP : 3299 Bamako/Mali
Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37
E-mail : baroutall@arc.net.ml
Site web : www.cta.int/partners/apcam/index.html

Directeur de Publication
Sékou Oumar TALL

Rédacteur en chef
Abdrmane BOUARE

Comité de Rédaction
Tidiani DIARRA
Moussa KIENTA
Abdoulaye N'DIAYE